



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté – Égalité – Fraternité

**VILLE DE TAVERNY**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 070-2025-UR16**

**SÉANCE EN DATE DU 22 MAI 2025**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE  
L'ANNÉE 2024**

L'an deux mille vingt cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 15 mai 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

**MEMBRES PRÉSENTS :**

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. SANTI Elie, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. POVERT Raphaël, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme EL ATALLATI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

**MEMBRES REPRÉSENTÉS :**

- M. CLÉMENT François par Mme BOISSEAU-STAL Laetitia
- M. BAGHDAOUI Mahdjoub par M. GASSENBACH Gilles

**MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

- Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. CHARTIER

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

**095-219506078-20250522-5467-DE-1-1**

*Réception en sous-préfecture le : 26 mai 2025*

*Publication le : 26 mai 2025*

Franck, M. COTTINET      Thomas, Mme MEZIANI      Bilinda, M. LE      ROUX  
Cédric, M. SIMONNOT Alexandre.

Madame Isabelle GRELLIER a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment en son article L. 2241-1,

**Vu** la délibération n° 018-2023-UR18 du Conseil municipal du 15 février 2023 relative à la cession de la parcelle communale cadastrée BX 774 au profit de la SCI NHL,

**Vu** la délibération n° 134-2023-UR12 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 relative à la cession des parcelles cadastrées BE 481p et 487 au profit du syndicat des copropriétaires du centre commercial « Les Portes de Taverny »,

**Vu** la délibération n° 206-2023-UR12 du Conseil municipal du 14 décembre 2023 relative à la cession de la parcelle communale cadastrée BX 593 au profit de la SCI LAMER,

**Vu** la délibération n° 078-2023-UR10 du Conseil municipal en date du 17 janvier 2024 portant sur l'exercice de préemption à l'occasion de la vente du fonds de commerce sis 153 rue d'Herblay appartenant à la SARL FAFA,

**Vu** la délibération n° 037-2024-UR06 du Conseil municipal du 21 mars 2024, relative à la à l'acquisition de la parcelle cadastrée BO 368 appartenant à la société KEYMEX,

**Vu** la délibération n° 201-2024-UR18 du Conseil municipal du 11 décembre 2024 relative à la résiliation amiable du bail emphytéotique administratif conclu entre la ville de Taverny et 3F résidences sis 18 rue François Broussais à Taverny,

**Vu** la décision du Maire n° 2023-453 en date du 06 octobre 2023 portant sur l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente du fonds de commerce appartenant à la SARL NEW DELICES sis 178 rue d'Herblay,

**Vu** la décision du Maire n° 2023-302 en date du 30 juin 2023, portant sur l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des parcelles cadastrées BX 136, 593 et 598 appartenant aux Consorts FOUCRIER,

**Vu** la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation d'opérations d'aménagement à dominante d'habitat sur le territoire de Taverny, signée le 24 décembre 2019 entre la commune de Taverny et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

**Considérant** la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs établissements publics ;

**Considérant** que le conseil municipal doit délibérer chaque année à propos du bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice budgétaire de l'année passée ;

**Considérant** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2024 développé ci-dessous ;

**I. Acquisitions effectuées par la ville :**

Réf. Cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse du bien	Nature du bien	Nom du vendeur	Objet de l'acquisition	Prix de vente	Date de l'acte
BM 224	886	178 rue d'Herblay	Local commercial (fonds de commerce)	NEW DELICES	Préemption pour la requalification et le redynamisation du commerce	130 000,00 €	23/01/2024
BO 368	3 085	130 rue de Saint-Prix	Bâtiment à usage de bureau	KEYMEX	Désenclavement du quartier des Ecouardes	1 500 000,00 €	22/05/2024
BX 136-593-598	1113	14 rue des Mallets	Terrain avec local + boxs	Consorts FOUCRIER	Création de places de stationnement pour la parcelle BX 100	385 000,00 €	21/10/2024
BM 512	294	Fonds de commerce	Local commercial	SARL FAFA	Préemption pour la requalification et le redynamisation du commerce	262 800,00 €	20/11/2024
BX 100	5 145	18 rue François Broussais	Bâtiment à usage de résidence pour personnes âgées	I3F	Résiliation du bail emphytéotique	1 000 000,00 €	27/12/2024
					<b>Total</b>	<b>3 277 800,00 €</b>	

**II. Cessions effectuées par la ville**

Réf. Cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse du bien	Nature du bien	Nom de l'acquéreur	Prix de vente	Date l'act
BE 665-487	1520	Rue Theroigne de Méricourt	Parcelles à usage de voirie	Centre commercial « Les Portes de Taverny »	48 511,00 €	12/01/2
BX 774	80	29 avenue de la Gare	Terrain libre	SCI NHL	64 800,00€	03/11/2
BX 593	524	14 rue des Mallets	Parcelle avec local de danse et	SCI LAMER	220 000 €	17/12/2

			bureaux			
				<b>Total</b>	<b>333 311,00 €</b>	

**III. Acquisitions et cessions pour le compte de la commune, par l'Établissement Public Foncier D'Ile-de-France (EPFIF), dans le cadre des conventions de veille et de maîtrise foncières qui lient cet opérateur à la ville.**

Réf. Cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse du bien	Nature du bien	Nom du vendeur	Objet de l'acquisition	Prix de vente	Date de l'acte
BO 23 et 468	74	« Le Chêne Bocquet »	Parcelle de terre	Particulier	Futur Eco-quartier de la plaine des Ecouardes	739,20 €	17/05/2024
BO 469	273	« Le Chêne Bocquet »	Parcelle de terre	Particulier	Futur Eco-quartier de la plaine des Ecouardes	6 842,95 €	17/05/2024
BO 89	1 072	Chemin des Ecouardes	Parcelle de terre	Particulier	Futur Eco-quartier de la plaine des Ecouardes	21 046,40 €	17/05/2024
					<b>Total</b>	<b>28 628,55 €</b>	

**IV. Bilan :**

Le montant total des acquisitions par la ville, en 2024, s'élève à 3 277 8000 euros TTC.

Le montant total des acquisitions pour le compte de la commune par l'EPFIF, en 2024, s'élève à 28 628,55 euros TTC.

Le montant total des cessions par la ville, en 2024, s'élève à 333 311,00 euros TTC.

**Considérant** l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 13 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er :**

La présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières susmentionnées et réalisées au titre de l'année 2024 est approuvée.

**Article 2 :**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

**Article 3 :**

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

**Article 4 :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,**



**Florence PORTELLI**